



## Avis 1



Ath, le 23 février 2011

### AVIS pommes de terre 1

**Renouvellement de l'abonnement : voir courrier ci-joint.**  
**Déclaration du plant fermier : deux déclarations en 2011 !**  
**Réception du plant : gage d'un bon départ.**  
**Situation dans les stockages**  
**Appel aux candidats.**

#### Déclaration du plant fermier

Nous nous trouvons dans la phase de transition entre l'ancienne et la nouvelle réglementation concernant le plant fermier. Il nous semble utile de vous en informer. Les textes de loi sont les seuls faisant foi en la matière.

#### Les dates clefs !

Concrètement, pour le plant fermier que l'on souhaite implanter en 2011, les anciennes dispositions restent valables. Vous avez donc l'obligation de déclarer le plant fermier que vous allez implanter en 2011 à l'UPC (Unité Provinciale de Contrôle) de votre région **avant le 1<sup>er</sup> mars 2011 !!!**

**Si vous voulez bénéficier de l'utilisation de plant fermier en 2012, il vous faut déclarer l'implantation de la production de ce plant avant le 31 mai 2011 !** Toute modification éventuelle du lieu de stockage ou de plantation devra être communiquée avant le 30 novembre.

Si vous utilisez du plant fermier, il faudra donc faire **deux déclarations en 2011 !**

#### Qu'est-ce le plant fermier ?

On considère comme plant fermier un plant non certifié implanté uniquement par le producteur de ce plant. Il sera destiné à produire des pommes de terre de consommation, voire un nouveau plant fermier, avec tous les risques phytosanitaires que cela implique.

Dans le cadre de la nouvelle législation, une distinction est faite entre le plant fermier nécessitant un passeport phytosanitaire (PP) et celui n'en nécessitant pas.

#### Quand faut-il un passeport phytosanitaire et qu'implique-t-il ?

Le passeport phytosanitaire sera désormais requis si le producteur du plant a l'intention de le stocker ou de l'utiliser en dehors de son unité de production. Si l'unité de stockage n'appartient pas au producteur du plant ou ne lui est pas exclusivement destinée, un PP sera également exigé.

Dans ce cadre, *l'unité de production* a été définie comme l'ensemble des infrastructures de stockage et des terres situées dans la commune où l'activité est identifiée auprès de l'AFSCA par une adresse, ainsi que dans les communes limitrophes.

*L'unité de stockage* est un emplacement bien séparé/différencié/identifié constitué d'une cellule de stockage ou d'une pile de pallox au minimum.

L'utilisation du PP implique :

- La demande préalable à l'AFSCA d'un agrément officiel pour l'utilisation de PP, à votre charge (demande unique, +/- 45€),



- L'échantillonnage préalable du sol pour la détection des nématodes à kystes, à votre charge,
- Une demande à l'Agence d'échantillonner le plant ainsi produit (lors de sa récolte ou en stockage) en vue de l'analyse des bactéries de quarantaine, à raison de 2 échantillons/lot, à votre charge (coût annuel moyen par lot de +/- 200 à 250€).

Tous les lots de plant fermier déclarés n'impliquant pas l'utilisation d'un PP sont échantillonnés par l'AFSCA et sont à sa charge dans le cadre de son monitoring.

Contact de votre UPC :

☞ Hainaut : Av. Thomas Edison 3	à 7000 Mons	Fax 065 406 210	<a href="mailto:Info.HAI@afsca.be">Info.HAI@afsca.be</a>
☞ Brabant wallon : Espace cœur de Ville 1	à 1340 Ottignies	Fax 010 421 380	<a href="mailto:Info.BRW@afsca.be">Info.BRW@afsca.be</a>
☞ Namur : Chée de Hannut 40	à 5004 Bouge	Fax 081 206 202	<a href="mailto:Info.NAM@afsca.be">Info.NAM@afsca.be</a>
☞ Liège : Bld Frère Orban 25	à 4000 Liège	Fax 04 224 59 01	<a href="mailto:Info.LIE@afsca.be">Info.LIE@afsca.be</a>
☞ Luxembourg : Rue du Vicinal 1	à 6800 Libramont	Fax 061 210 079	<a href="mailto:Info.LUX@afsca.be">Info.LUX@afsca.be</a>

## La réception du plant : gage d'un bon départ

La réussite de la culture se base sur trois piliers : le sol, le climat et les intrants.

Bien que l'on puisse améliorer la fertilité d'un sol moyennant l'apport d'engrais minéraux, le respect et l'optimisation de sa texture et de sa structure demande un raisonnement de tout moment et à long terme.

Devoir subir les aléas climatiques (surtout hors irrigation) est un fait.

Le facteur sur lequel nous pouvons intervenir à 100% reste les intrants. Premier intrant : le plant !

Un premier choix s'impose : plant certifié ou plant fermier ? L'épuration virale est un travail qui demande un œil spécialisé et n'est pas à la portée de tous. La conservation doit également se faire dans de bonnes conditions. Ainsi, le plant fermier peut être d'une qualité fort médiocre en fonction de la réussite de l'agriculteur.

Pour le plant certifié, la qualité minimale requise est imposée et connue au travers des normes d'acceptation en fonction de la classe de plant. Cette qualité correspond à celle du lot au moment de sa certification. Par la suite, le lot peut se dégrader. Cette dégradation est déjà possible, bien que peu probable, lors du stockage en frigo. Pour vous assurer de la bonne qualité des plants fournis, il convient d'inspecter les plants immédiatement lors de la réception.

**N'oubliez pas de garder les étiquettes!**

### Déchargement

Si les plants sont encore à une température basse, il faut permettre une bonne aération dans les heures qui suivent le déchargement. En effet, l'humidité de l'air peut se déposer sur les plants froids. Si cette eau de condensation n'est pas éliminée rapidement par ventilation, différentes maladies peuvent s'étendre rapidement dans les sacs (gale argentée, fusariose, bactérioses,...) et occasionner d'importantes pertes de vigueur du plant et même des pourritures. Cette ventilation rapide est très importante pour la réussite de la culture.

### Conservation

Pour mémoire, les plants de pomme de terre primeurs doivent subir une phase de pré-germination avant la plantation à une température de 14 à 17°C, et ce tout en maintenant une bonne luminosité. L'objectif est alors de permettre la formation de germes solides, bien colorés, et espérer gagner quelques jours de précocité.

Pour les pommes de terre de consommation, un début de germination (réveil des plants, formation des points blancs) est déjà suffisant.

Ce réveil, combiné avec une plantation dans un sol bien réchauffé, donne les meilleures garanties pour une levée rapide et homogène, minimisant les attaques du rhizoctone et des autres maladies du sol.

### Traitement fongicide peu avant ou à la plantation

Dans notre région où les rotations sont fortement chargées en pommes de terre et autres plantes sensibles, une protection du plant contre le rhizoctone (*Rhizoctonia solani*) peut s'avérer très bénéfique. Cette protection sur les plants ou dans la ligne de plantation se fera s'il y a présence des sclérotés ou s'il y a des risques importants liés au sol. Les produits agréés pour le traitement du plant sont le flutolanil (Symphonie) ou le pencycuron (Certis pencycuron, Curon SC, Monceren ou Tubercare). Le seul produit agréé pour le traitement des plants et du sol est l'azoxystrobine (Amistar).

Pour le marché du frais, la lutte contre la gale argentée utilise également des produits à base de mancozèbe agréés pour cet usage. Dans ce cas, il est inutile de dépasser les 3 kg de poudre/tonne de plants, une quantité supérieure de poudre ne pouvant y adhérer.

L'homogénéité de l'application a ici toute son importance.

## **Situation dans les hangars de stockages**

### **Evaluation qualitative**

L'hiver a été bien marqué cette année. Outre une diminution de la température des lots de pommes de terre, cela a amené les agriculteurs possédant des bâtiments moins performants à calfeutrer leur stockage, la ventilation y étant arrêtée durant de longues périodes.

Rappelons que les lots entrants dans les stockages n'étaient déjà pas toujours d'une qualité optimale. Une dégradation de l'aptitude à la friture peut être due :

- à la conservation à des températures trop basses : cette situation est partiellement réversible moyennant un reconditionnement et un réchauffement graduel des pommes de terre dans les semaines précédant leur commercialisation. Cela entraînera un réveil du tubercule, qui va dans un premier temps brûler ses sucres réducteurs, améliorant de la sorte le brunissement.
- à un excès de CO<sub>2</sub> dans le stockage suite à un renouvellement d'air insuffisant. Cette situation est irréversible.

Nous vous recommandons vivement de procéder à une analyse qualitative de vos lots de pommes de terre afin de pouvoir les commercialiser avant l'apparition éventuelle de dégradations. Nos laboratoires sont à votre disposition. Vous pouvez déjà vous forger une idée en plongeant des frites dans de l'huile à 180°C durant 3 minutes.

### **Gestion du stockage**

Les conseils restent les mêmes qu'en début de période de conservation (voir avis 28) : il faut veiller à évacuer l'humidité excédentaire, faute de quoi des problèmes de germination apparaîtront et les risques de développement de pourritures augmenteront. En prime, il faut veiller à assurer un renouvellement régulier de l'air dans les tas pour éviter l'accumulation de CO<sub>2</sub>.

Tout comme en début de saison également, le recours à des canons à chaleur est indispensable dans bon nombre de situations afin d'être à même d'évacuer assez d'eau sans trop faire chuter la température du tas. Quand on a recours à de la paille pour couvrir le dessus du tas, cette paille est souvent détrempé à l'heure actuelle et n'est donc plus à même de jouer un rôle de régulateur performant entre le tas et l'air environnant.

## **Appel aux candidats**

### **A. Suivi taupins et limaces**

Depuis plusieurs années, on constate que le taupin (re)devient un problème. Lors des prélèvements en champ, on rencontre de plus en plus fréquemment des larves. Le retrait de matières actives dans d'autres cultures de la rotation peut expliquer cette situation. En 2009, nous avons constaté pour la première fois des dégâts sur plants lors de la levée. Nous n'avons toutefois constaté que peu ou pas d'atteinte à la qualité des tubercules (perforations) sur les parcelles concernées. L'arrière-saison sèche a pu contribuer à limiter les dégâts.

En 2010, le temps très sec n'a pas permis de mettre ce problème en évidence malgré la continuité du suivi. Ceci démontre que le lien entre population initiale et dégâts n'est pas simple, les conditions climatiques influençant très fortement l'activité des larves. Il nous reste encore beaucoup de choses à apprendre.

Dans le cadre d'une action conjointe CPP (CARAH/CRA-W/Fiwap) + LCA (PCA + partenaires), nous nous efforcerons de mieux cerner la problématique. Sur ces mêmes parcelles, l'action sera étendue à la détection des limaces dont les dégâts nous sont régulièrement relatés. La priorité pour le choix des parcelles demeure toutefois la présence de taupins.

Nous cherchons quelques producteurs dans le Hainaut qui seraient intéressés par cette démarche de suivi. Nous sélectionnerons, parmi les abonnés intéressés, les historiques qui nous semblent les plus favorables. Notre préférence va vers des agriculteurs/transformateurs, voire agriculteurs réalisant la vente à la ferme, ayant par là une vue plus claire et précise de leur production.

Vous pouvez nous faire part de votre intérêt au bureau ou au numéro 0496/540 631.

## **B. Parcelles de référence**

Comme chaque année, nous suivrons également l'évolution des populations de pucerons et de la tubérisation dans des parcelles de 'Bintje'. Les abonnés intéressés par ce type de suivi peuvent se manifester de la même façon. En ce qui concerne les parcelles de référence, nous recherchons des champs assez homogènes répartis sur le territoire hainuyer et pour lesquelles on dispose d'un maximum d'informations (précédents, analyses de sol,...). La Fiwap organisera également un suivi hors Hainaut.

## **C. Enquête stocks et emblavements**

Cette année encore, une évaluation des emblavements de pomme de terre ainsi que le suivi de l'évolution des stocks tout au long de l'année seront réalisés en collaboration avec la Fiwap et le PCA.

Plusieurs agriculteurs que nous contactions avant nous ayant fait part de leur souhait de ne plus participer à cette enquête, nous ne communiquons plus les résultats à nos abonnés depuis l'année dernière.

Afin de renouveler notre pool d'enquêtés et de vous permettre à tous de profiter d'une vision la plus fine possible du marché, nous faisons appel à vous. Les abonnés intéressés peuvent se faire connaître auprès de notre service. Les questionnaires leurs seront alors transmis via fax ou e-mail, à leur convenance. L'enquête est réalisée à 3 moments-clé: début novembre, début février et début avril.

### **Permanence – messagerie – courriel :**

La *permanence téléphonique* se tiendra tous les lundis de 9h à 15h sauf avis contraire communiqué via les messages d'actualisation.

Pour l'équipe,  
Karel Vandemeulebroecke